

CONCOURS DE BOURSES POUR DES STAGES D'ÉTÉ EN RECHERCHE

PROCÉDURE DE PARTICIPATION

DATE LIMITE : 11 MARS 2016, 13 H

ÉTUDIANTS : ADMISSIBILITÉ

- Étudiants inscrits dans un des programmes de 1^{er} cycle de la Faculté : médecine, physiothérapie, ergothérapie, kinésiologie ou sciences biomédicales.
- Les étudiants ayant **déjà débuté** un programme de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ne sont pas admissibles à ce concours de 1^{er} cycle.

OBJECTIFS DES STAGES DE RECHERCHE

- Sensibiliser et encourager les étudiants à la recherche en santé (biomédicale, clinique, épidémiologique).
- Maintenir un intérêt pour la recherche en cours de formation professionnelle.
- Développer les habiletés de communication scientifique.
- Participer aux échanges scientifiques au cours du colloque annuel des stages d'été offrant des prix aux meilleures présentations orales.

RÉALISATION DU STAGE DE RECHERCHE

- Au début du stage de recherche, le stagiaire et le directeur de recherche élaborent une hypothèse de travail et des objectifs spécifiques.
- La recherche consiste ensuite à atteindre les objectifs énoncés pour vérifier expérimentalement l'hypothèse de travail.
- Les projets de recherche clinique devront avoir obtenu l'approbation d'un comité d'éthique de leur établissement avant le début de la recherche.

PROJETS DE RECHERCHE

Le cahier des projets de recherche admissibles sera disponible sur le site Web de la Faculté de médecine (http://www.fmed.ulaval.ca/site_fac/formation/1er-cycle/medecine/stages-d-ete-en-recherche/).

DURÉE DU STAGE

- Dix à douze (10-12) semaines ou l'équivalent temps-plein pour toute la session universitaire d'été.

PÉRIODE DU STAGE

- Session d'été, exceptionnellement session d'automne-hiver (après approbation préalable).

NOMBRE DE BOURSES PAR PROFESSEUR ET PAR ÉTUDIANT

- Une seule bourse par professeur par année.
- Une seule bourse par étudiant par année.
- Un seul étudiant par projet de recherche.

PROCÉDURE DE PARTICIPATION

- Les étudiants consultent, sur le Web, le cahier de projets de recherche proposés par les professeurs-chercheurs. Le choix du projet de recherche n'est pas limité à ceux qui sont présentés par le Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures. Un étudiant qui identifie lui-même un professeur-chercheur avec un projet de recherche admissible peut participer au concours; bien sûr le projet de recherche devra recevoir l'approbation du Comité de sélection. Les dates limites devront absolument être respectées.
- Les étudiants rencontrent les professeurs-chercheurs responsables des projets qui les intéressent pour visiter le milieu d'accueil et discuter du type d'encadrement qui sera nécessaire. Les étudiants doivent exprimer clairement leur intention de s'apparier à un professeur-chercheur et ce dernier doit également exprimer son intention de s'apparier à un étudiant.

- **Les étudiants appariés avec un professeur-chercheur doivent :**
 - (i) Compléter le formulaire d'inscription sur le Web. **Ce formulaire doit être signé par les deux parties.**
 - (ii) Produire une copie à jour de son bulletin avec la moyenne cumulative (une impression Capsule est suffisante).
 - (iii) Joindre le résumé du projet de recherche.
 - (iv) Rédiger une lettre d'introduction (1 page max) ayant pour but de valoriser leur dossier et y inclure les expériences et les intérêts pour la recherche.

**LE DOSSIER COMPLET DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU
PAVILLON FERDINAND-VANDRY, LOCAL 4215
AU PLUS TARD LE : 11 mars 2016, 13 h**

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES BOURSIERS

- Les candidatures sont analysées par un Comité de sélection.
- Les critères de sélection des candidats pour les bourses sont basés principalement sur le dossier académique (critère principal) et aussi sur l'intérêt manifesté pour la recherche (critère secondaire)
- L'inscription au profil recherche et l'intérêt manifesté concrètement pour d'éventuelles études graduées seront aussi considérés dans l'évaluation du dossier (critères secondaires)

ANNONCE DES RÉSULTATS DU CONCOURS

- La liste des boursiers est communiquée à tous les professeurs-chercheurs et aux étudiants par voie du courrier électronique. Il n'y a pas de possibilité de recours à une autre évaluation. Les décisions sont finales et sans appel. L'étudiant ne recevra pas de rapport d'évaluation.

RAPPORT DE STAGE

- Dans tous les cas, les stagiaires boursiers doivent rédiger un bref rapport en fin de stage qui fait état du travail accompli et qui apporte une réflexion concernant l'influence que le stage aura sur la formation (5 pages) ; ce rapport est ensuite remis aux organismes subventionnaires des bourses de stage de recherche.
- Certains organismes subventionnaires ont des exigences spécifiques qui seront transmises aux boursiers et qui devront obligatoirement être respectées.
- Des instructions précises seront remises aux stagiaires inscrits.
- La note du stage ne sera attribuée qu'après réception de tous les documents requis et présence au colloque d'automne (sauf exceptions pour cause majeure)

PRÉSENTATION SCIENTIFIQUE

- Les stagiaires devront **obligatoirement** participer au colloque des stages de recherche soit par présentation orale ou par affiche à l'automne 2016. Ce colloque aura lieu le 25 novembre. Des prix d'excellence y seront décernés dans les domaines biomédical et de la santé.

LES STAGES DOIVENT ÊTRE CRÉDITÉS

- Pour respecter les règles d'assurabilité et de sécurité des centres de recherche les étudiants doivent OBLIGATOIREMENT faire créditer leur stage de recherche. Ils doivent s'inscrire au cours **MED-1102** (Stage recherche 1, 3 crédits et concomitant avec le cours MED-1103 – Introduction à la présentation scientifique), ou **MED-2100** (Stage de recherche 2, 3 crédits et concomitant avec le cours MED-1103 – Introduction à la présentation scientifique), ou **MED-2101** (Stage de recherche 3, 3 crédits et concomitant avec le cours MED-1103 – Introduction à la présentation scientifique), ou tout autre cours reconnaissant et encadrant cette activité dans les programmes de kinésiologie, d'ergothérapie, physiothérapie et de sciences biomédicales.

INFORMATIONS

- Dirigez vos demandes d'information à l'adresse suivante :
stephanie.gagne@fmed.ulaval.ca